

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : audreyannndeschenes-icloud-com

<https://www.cadre21.org/membres/75dc33a24966ba343c8eccc6>

Date d'obtention : 2026-03-16 13:08:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'abord, je retiens qu'il s'agit d'un travail d'équipe entre les différents champs professionnels (DPCP, service de police, intervenants scolaires, etc.). Je comprends que chacun des professionnels a un rôle précis à jouer quant à la méthode d'intervention Sexto. Bref, cette méthode démontre de la bienveillance, de l'ouverture et de l'uniformité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Maintenant, je comprends davantage quel sera mon rôle à jouer si je fais face à une situation de sextage dans mon école. En effet, dans mes futures interventions, je serai en mesure d'agir efficacement auprès des personnes impliquées (victimes, témoins, parents, auteurs, etc.) puisque je comprends les étapes de la méthode Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord, je vais faire attention à ne surtout pas regarder les images partagées. Je ferai également attention à ne pas porter de jugement envers les jeunes concernés. Je demeurerai ouverte, respectueuse et à l'écoute. Enfin, je ferai attention à ne pas déroger de mon rôle. En d'autres mots, je vais compléter les étapes qui me concernent en tant qu'intervenante, et ensuite je vais déléguer la suite des choses aux bons professionnels (ex: service de police, direction, etc.).